



Rapporteur : Mme LARUE

48933

Commission n°2

21 - Enseignement 2nd degré

Nouvelle carte scolaire des collèges de Rennes et des communes périphériques

Le jeudi 14 décembre 2023 à 09h33, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous la présidence de Mme COURTEILLE.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

M. BOURGEOUX (pas de pouvoir donné), Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), M. CHENUT (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), M. GUIDONI (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), M. LE MOAL (pas de pouvoir donné), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), M. MARTINS (pouvoir donné à Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ), Mme MERCIER (pouvoir donné à M. HOUILLOT), M. SOULABAILLE (pas de pouvoir donné)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h45.

Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-1 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.111-1, L. 213-1 et L. 421-1 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 7 avril 2022 relative au Plan accueil collégien - Bilan et projections ;

Exposé :

CONTEXTE

En réponse aux fortes évolutions démographiques constatées en Ille-et-Vilaine entre 2000 et 2015 (+ 17 % de la population breillienne et + 10 % de collégiens), le Département a engagé un travail d'analyse et de prospective lors de la précédente mandature. Ce travail s'est poursuivi dans le cadre de la nouvelle mandature.

Il a permis d'apporter plusieurs réponses selon les situations des différents territoires : des adaptations de la carte scolaire, des travaux d'extension ou de reconstruction.

Un bilan présenté à la session départementale du 7 avril 2022 analysait les évolutions démographiques et sociales en cours ou à venir, imposant de nouvelles décisions. Les contrastes de démographie scolaire entre les territoires d'agence ont fait ressortir le dynamisme des effectifs de collégiens pour le territoire de l'agence de Rennes. Cela concerne autant l'évolution du nombre de collégiens entre 2015 et 2021 (+ 2 427 élèves pour le Pays de Rennes) que les projections réalisées (cf. diagramme ci-dessous).

Projection : Effectif des collèges publics et privés par territoire d'agence départementale à la rentrée 2026



Source des données : Inspection académique-CDEN Constat des effectifs des collèges, base 2021.

Ces évolutions ont fait apparaître la nécessité d'un nouveau diagnostic concernant les collèges de Rennes et des proches communes périphériques selon trois axes :

- l'équilibre des effectifs ;
- les capacités d'accueil ;
- la recherche de mixité sociale.

Ce nouveau diagnostic repose sur les données disponibles au 1er janvier 2022.

Ce travail commencé en 2022 s'est poursuivi pendant le premier semestre 2023. Il a permis progressivement de définir les éléments constitutifs de la nouvelle carte scolaire des collèges de Rennes et des communes périphériques.

Vous trouverez ci-après la présentation de ce diagnostic et les propositions définissant la nouvelle carte scolaire des collèges de Rennes et des communes périphériques.

I. DIAGNOSTIC DES COLLEGES DE RENNES ET DES COMMUNES PERIPHERIQUES

A. Les effectifs et les capacités d'accueil

1. Les effectifs et leurs évolutions

La démographie scolaire du périmètre étudié se compose de 20 955 élèves scolarisés dans 36 collèges. La répartition était en 2021 la suivante :

. à Rennes :

- 19 collèges : 12 publics et 7 privés
- 63 % des collégiens dans le réseau d'enseignement public

. dans les communes périphériques :

- 17 collèges : 11 publics et 6 privés
- 61 % des collégiens sont inscrits dans un établissement public.

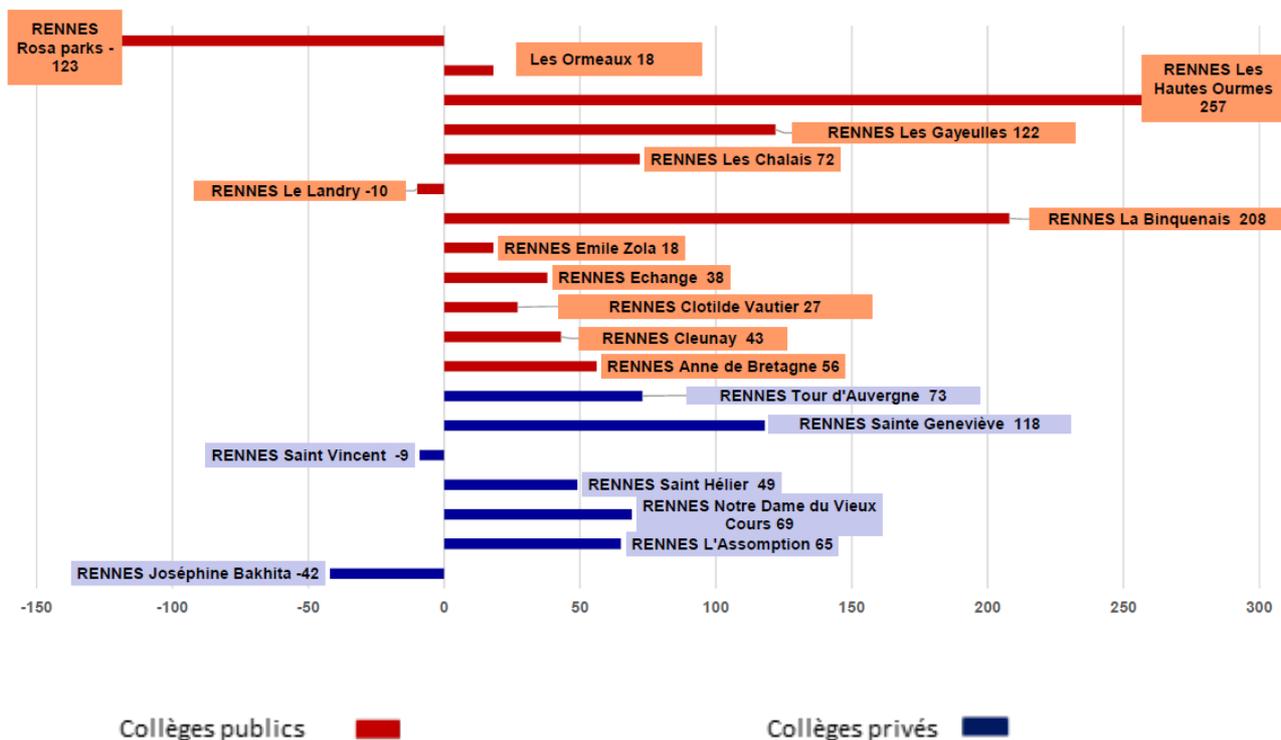
La croissance des effectifs de collégiens entre les rentrées 2015 et 2021 a été plus prononcée pour les établissements de la ville de Rennes que pour les collèges situés en périphérie. En périphérie, une partie de cette croissance des effectifs a été captée par les établissements privés. Ils ont connu une augmentation à un taux 4 fois supérieur à celui des établissements publics (cf. tableau ci-dessous).

Evolution des effectifs des collèges de Rennes et des communes périphériques

SECTEUR	STATUT	EFFECTIFS 2015-2016	EFFECTIFS 2021-2022	ECARTS 2021-2015	Evolution 2021-2015 (%)
PERIPHERIE	PRIVE	3 295	4 040	745	23%
	PUBLIC	6 183	6 487	304	5%
Total PERIPHERIE		9 478	10 527	1 049	11%
RENNES	PRIVE	3 455	3 778	323	9%
	PUBLIC	5 846	6 572	726	12%
Total RENNES		9 301	10 350	1 049	11%
Total général		18 779	20 877	2 098	11%

Sources des données : Inspection académique – CDEN novembre 2021

Evolution des effectifs : collèges publics et privés (2015-2021)

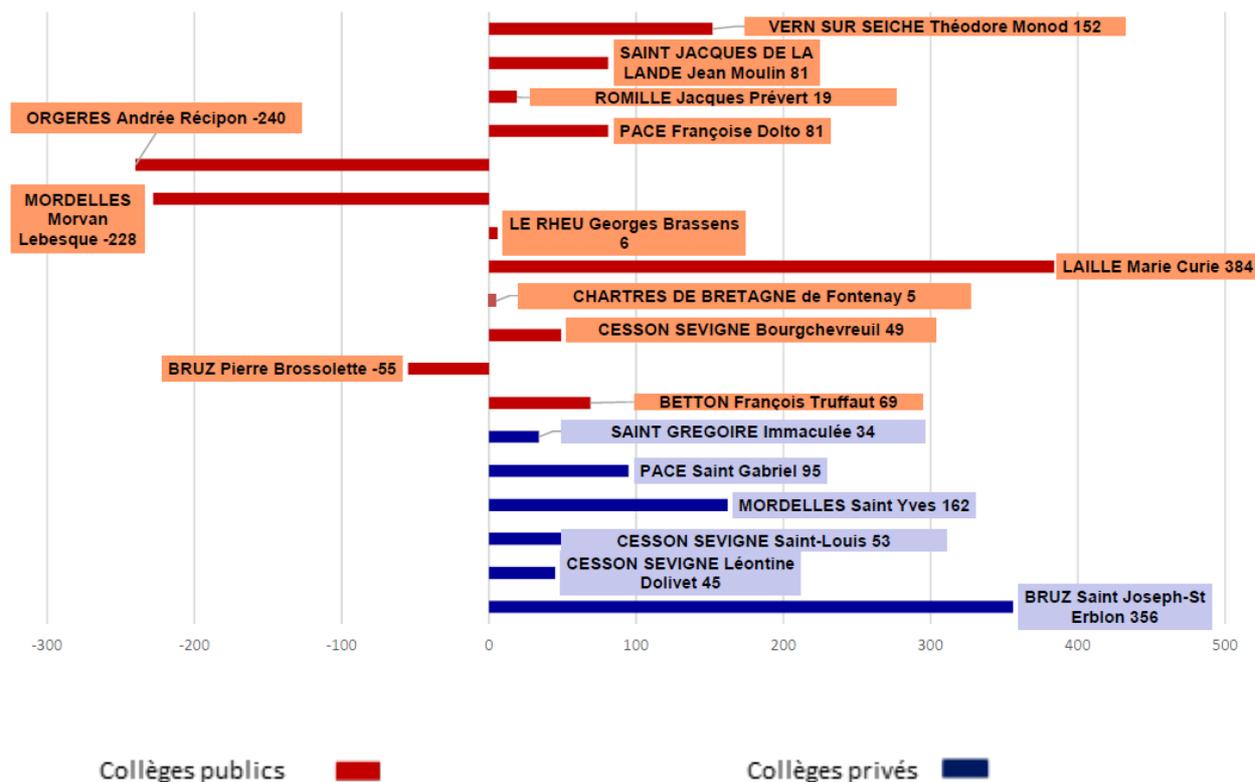


Sources des données : Inspection académique – CDEN novembre 2021.

Certaines évolutions à la hausse s'expliquent par des décisions de resectorisation mises en place depuis la rentrée de septembre 2018, en particulier pour les collèges Les Hautes-Ourmes, La Biquenais, Le Landry et le secteur multi collèges (Rosa Parks, Emile Zola et Anne de Bretagne). Les collèges Les Hautes-Ourmes et La Biquenais, classés en éducation prioritaire, ont connu une forte croissance de leurs effectifs, ce qui peut entraîner une pression supplémentaire sur la qualité de leur climat scolaire. Ils concentrent en effet un plus grand nombre d'élèves présentant des défis socio éducatifs.

L'impact de la création du secteur multi-collèges sur le collège Rosa Parks a entraîné une baisse de ses effectifs et, en partie, leur report sur les collèges Emile Zola et Anne de Bretagne.

Evolution des effectifs : collèges publics et privés des communes périphériques (2015-2021)



Sources des données : Inspection académique – CDEN novembre 2021.

La saturation de la capacité d'accueil des collèges de Bruz et de Mordelles a été réduite grâce aux ouvertures des collèges de Laillé et de Bréal-sous-Montfort à la rentrée de septembre 2020. En revanche, les évolutions démographiques et l'attractivité des établissements de Pacé et de Betton ont entraîné, en 2021, des tensions importantes sur leur capacité d'accueil.

2. Les capacités d'accueil réelles

Les effectifs de l'établissement et la capacité d'accueil disponible constituent deux critères pris en compte pour apprécier les conditions d'apprentissage dans un collège.

La capacité d'accueil est un point d'achoppement constant. Un bilan complet a donc été mené visant à définir précisément la capacité d'accueil de chaque établissement de la ville de Rennes et de sa périphérie.

La capacité d'accueil de chaque établissement est calculée grâce à un outil élaboré par le Département et partagé avec la Direction des services départementaux de l'éducation nationale et les chefs d'établissement (cf. annexe n°1). Elle est déterminée par des contraintes fonctionnelles (le nombre de divisions accueillies en fonction du nombre de salles et de leur surface, le programme scolaire 2022, l'organisation pédagogique), par le contexte socio éducatif de chaque établissement (établissement classé en éducation prioritaire ou non) et par la présence de dispositifs d'inclusion scolaire (ULIS, UEE, UPE2A).

Pour l'ensemble des établissements, le maintien des effectifs au-dessus de 400 élèves permet une meilleure stabilité et une meilleure dynamique des équipes pédagogiques. Dans les établissements en éducation prioritaire, il semble souhaitable de contenir les effectifs afin de prendre en compte le contexte socioéducatif spécifique à ces établissements.

Collèges de Rennes : capacité d'accueil à la rentrée 2021

COLLEGES RENNES	EFFECTIFS 2021-2022 (avec SEGPA)	Capacité d'accueil théorique (avec SEGPA)	Capacité d'accueil restante disponible 2021
Anne de Bretagne	835	780	-55
Cleunay	406	600	194
Clotilde Vautier	411	650	239
Echange	457	570	113
Emile Zola	569	600	31
La Biquenais	584	650	66
Le Landry	539	600	61
Les Chalais	457	600	143
Les Gayeulles	621	650	29
Les Hautes Ourmes	672	650	-22
Les Ormeaux	536	600	64
Rosa Parks	485	614	129
Total général	6 572	7 564	992

Sources des données : Inspection académique – CDEN novembre 2021 – capacité théorique : outil du Département

Les tensions restent moins fortes pour les collèges des communes périphériques où 3 établissements sur 12 affichaient, en 2021, une capacité d'accueil disponible faible voire négative.

Collèges des communes périphériques : capacité d'accueil à la rentrée 2021

COMMUNES	COLLEGES PERIPHERIE	EFFECTIFS 2021-2022 (avec SEGPA)	Capacité d'accueil théorique (avec SEGPA)	Capacité d'accueil restante disponible 2021
BETTON	François Truffaut	572	600	28
BRUZ	Pierre Brossolette	711	810	99
CESSON SEVIGNE	Bourgchevreuil	687	840	153
CHARTRES DE BRETAGNE	de Fontenay	605	780	175
LAILLE	Marie Curie	384	660	276
LE RHEU	Georges Brassens	786	800	14
MORDELLES	Morvan Lebesque	469	810	341
ORGERES	Andrée Récipon	483	780	297
PACE	Françoise Dolto	788	780	-8
SAINT JACQUES DE LA LANDE	Jean Moulin	412	600	188
VERN SUR SEICHE	Théodore Monod	590	720	130
Total général		6 487	8 180	1 693

Sources des données : Inspection académique – CDEN novembre 2021 – capacité théorique : outil du Département.

3. Les projections d'effectifs et les capacités d'accueil à la rentrée 2026

La méthodologie utilisée pour réaliser ces projections ainsi que les projections pour l'ensemble des collèges sont indiquées en annexe n° 2.

Les projections réalisées indiquent une croissance des effectifs supérieure pour les collèges de Rennes (+ 362 élèves en 2026 par rapport à 2021) par rapport aux établissements en périphérie (+ 196 élèves en 2026).

A Rennes, les établissements les plus en tension seraient les collèges Anne de Bretagne, Le Landry, et deux établissements classés en éducation prioritaire, les collèges La Binquenais et Les Hautes Ourmes. Ces deux établissements nécessiteraient plus spécifiquement des actions de sectorisation afin de maîtriser la croissance attendue de leurs effectifs.

Collèges de Rennes : projection d'effectifs à la rentrée 2026-2027

COLLEGES RENNES	EFFECTIFS 2021-2022 (avec SEGPA)	Projections - rentrée 2026-2027	Capacité d'accueil théorique (avec SEGPA)	Capacité d'accueil restante disponible 2026
Anne de Bretagne	835	894	780	-114
Cleunay	406	383	700*	317
Clotilde Vautier	411	477	650	173
Echange	457	482	570	88
Emile Zola	569	550	600	50
La Binquenais	584	652	650	-2
Le Landry	539	588	600	12
Les Chalais	457	505	600	95
Les Gayeulles	621	690	800*	110
Les Hautes Ourmes	672	663	650	-13
Les Ormeaux	536	555	600	45
Rosa parks	485	495	614	119
Total général	6 572	6 934	7 814	880

*Capacité d'accueil en 2026 après travaux

Sources des données : Inspection académique – CDEn novembre 2021- projection i-study, Département 35, capacité théorique : outil du Département.

En périphérie, le collège de Betton présenterait un nombre de collégiens dépassant sa capacité d'accueil. Cependant, ces sureffectifs devraient être résolus avec les modifications de la carte scolaire applicables depuis septembre 2023 (collège de Betton : double appartenance de la commune de Chevaigné avec le collège de Melesse). Par ailleurs, les travaux de restructuration de la restauration engagés sur cet établissement garantissent plus d'espace.

Collèges des communes périphériques : projections d'effectifs à la rentrée 2026-2027.

COMMUNES	COLLEGES PERIPHERIE	EFFECTIFS 2021-2022 (avec SEGPA)	Projections - rentrée 2026-2027	Capacité d'accueil théorique (avec SEGPA)	Capacité d'accueil restante disponible 2026
BETTON	François Truffaut	572	637	600	-37
BRUZ	Pierre Brossolette	711	645	810	165
CESSON SEVIGNE	Bourgchevreuil	687	630	840	210
CHARTRES DE BRETAGNE	de Fontenay	605	566	780	214
LAILLE	Marie Curie	384	523	660	137
LE RHEU	Georges Brassens	786	703	850*	147
MORDELLES	Morvan Lebesgue	469	506	810	304
ORGERES	Andrée Récipon	483	614	780	166
PACE	Françoise Dolto	788	712	780	68
SAINT JACQUES DE LA LANDE	Jean Moulin	412	447	600	153
VERN SUR SEICHE	Théodore Monod	590	700	720	20
Total général		6 487	6 683	8 230	1 547

*Capacité d'accueil en 2026 après travaux

Sources des données : Inspection académique – CDEN novembre 2021- projection i-study, Département 35, capacité théorique : outil du Département

Il faut cependant souligner que les projections d'effectifs doivent être considérées avec précaution car les méthodes utilisées comportent une part d'incertitude liée à différents facteurs externes, augmentant avec l'étendue de la série chronologique. Ainsi, seules les projections montrant une tendance forte seront prises en compte.

Les projections sont aussi complexifiées par la mobilité des familles au sein de la métropole. Une note d'information de l'académie de Rennes (note d'information n° 22-01) souligne l'importance des mobilités résidentielles à l'entrée au collège. A titre d'exemple, à la rentrée 2021, 10,1 % des élèves de sixième ont changé de commune de résidence.

Ces différents éléments d'observation et d'analyse ont montré l'intérêt de concentrer les actions de carte scolaire sur les 12 collèges de Rennes. Ces actions pourront cependant avoir des impacts en cascade sur les collèges des communes périphériques.

B. La mixité sociale

L'article L. 111-1 du code de l'éducation précise que « le service public de l'éducation contribue à l'égalité des chances et à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. Il reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à la scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction. Il veille également à la mixité sociale des publics scolarisés au sein des établissements d'enseignement. Pour garantir la réussite de tous, l'école se construit avec la participation des parents, quelle que soit leur origine sociale. Elle s'enrichit et se conforte par le dialogue et la coopération entre tous les acteurs de la communauté éducative... ».

En 2013, dans le cadre de la loi de « Refondation de l'école de la République », la mixité sociale figure parmi les « missions du service public d'éducation ».

Un consensus se dégage sur la nécessité d'éviter la concentration d'élèves défavorisés au sein de certains établissements. Cela nécessite donc de pouvoir appréhender les phénomènes de mixité et de ségrégation sociale au sein des établissements et à l'échelle d'un territoire.

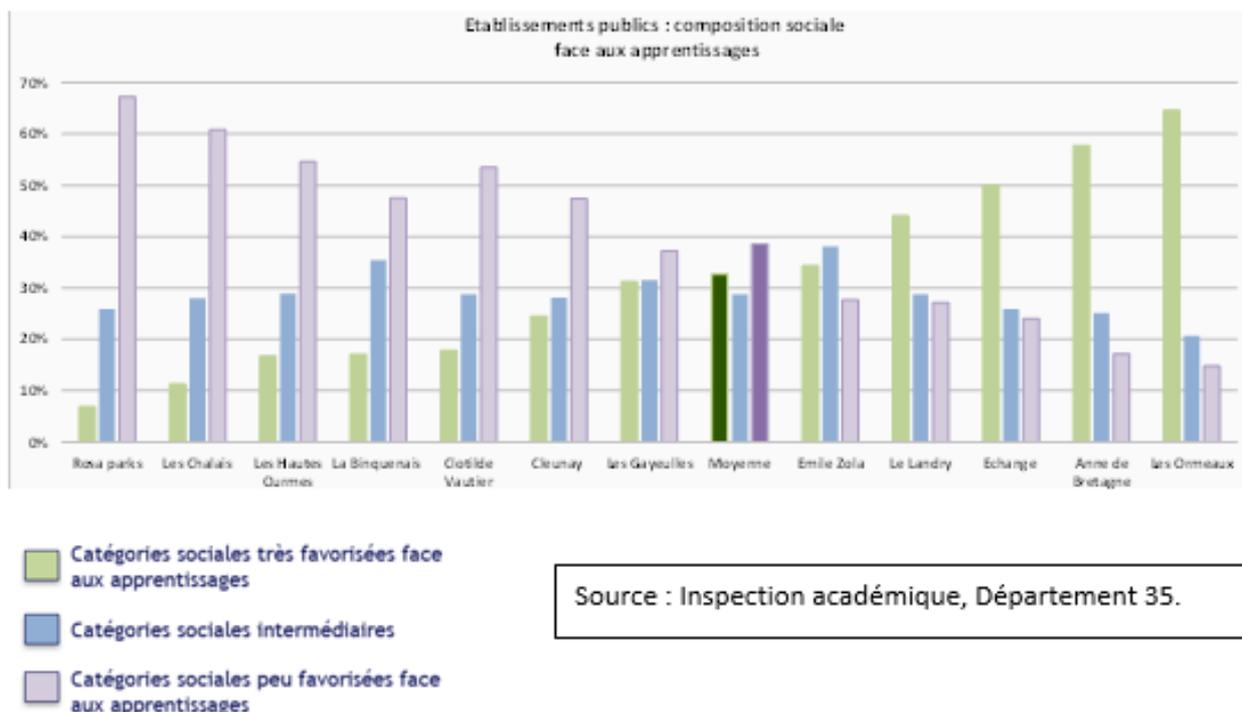
Afin de ne pas complexifier l'analyse, les collèges ont été étudiés selon l'angle de la répartition des professions et des catégories socioprofessionnelles des parents d'élèves et celui de l'indice

de position sociale des établissements (PCS, IPS et outils de mesure de la ségrégation, cf. annexe n° 3).

A l'échelle de la ville de Rennes, la mixité sociale des collèges est marquée par un double contraste :

- les établissements publics comptent en moyenne 38,5 % d'élèves issus de familles peu favorisées face aux apprentissages contre 11,9 % au sein des collèges privés,
- les collèges publics : 6 sur 12 accueillent chacun plus de 40 % d'élèves issus de familles peu favorisées dans leurs effectifs.

Composition des collèges publics par profession et catégories socio professionnelles en 2022



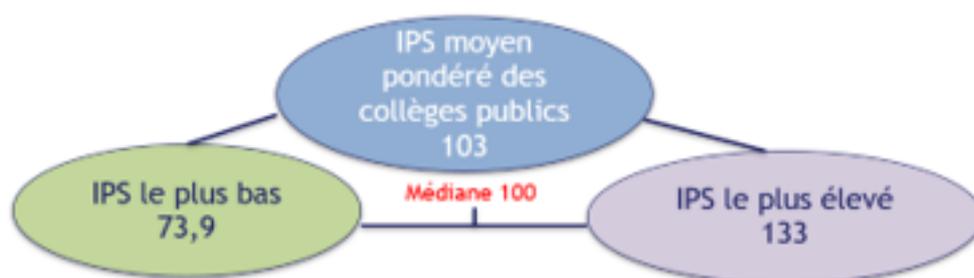
La différenciation de la sociologie des collèges publics et privés s'est accentuée entre 2016 et 2022 par un phénomène de concentration des catégories les plus favorisées au sein des établissements privés et des catégories les moins favorisées dans les établissements publics. L'écart entre les indices de position sociale des établissements des deux réseaux d'enseignement s'est creusé (voir annexe 3).

Ainsi la ségrégation sociale entre les deux réseaux d'enseignement a augmenté entre 2016 et 2022.

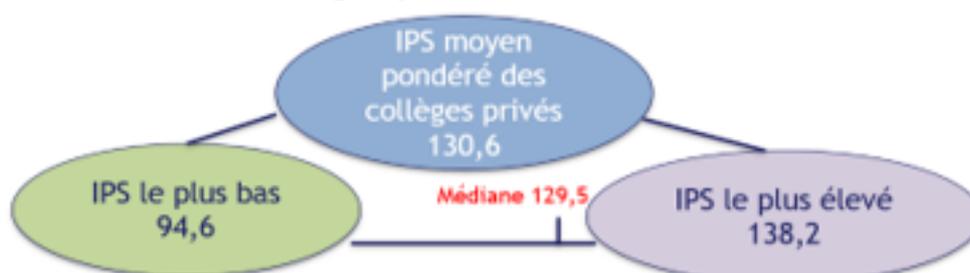
Les écarts entre les indices de position sociale les plus bas et les plus forts entre les établissements publics soulignent leur très forte hétérogénéité.

La mixité sociale : IPS, exemple des collèges rennais

Les éléments de mixité sociale au sein des collèges publics rennais en 2022...



... et au sein des collèges privés rennais.



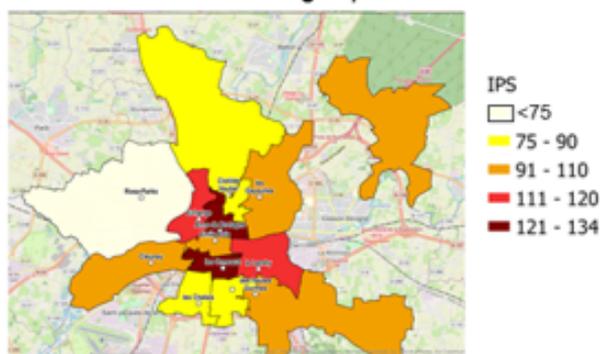
Source : [opendata](#) du gouvernement, IPS moyen par collège en 2021 des élèves entrant en 6ème

Cette ségrégation sociale en milieu scolaire n'est pas uniquement déterminée par les disparités de niveaux socio-économiques liées aux inégalités urbaines de Rennes. En utilisant l'indice de position sociale des écoles élémentaires, il est possible de mesurer l'impact des choix d'inscription au collège et donc l'évitement de certains établissements.

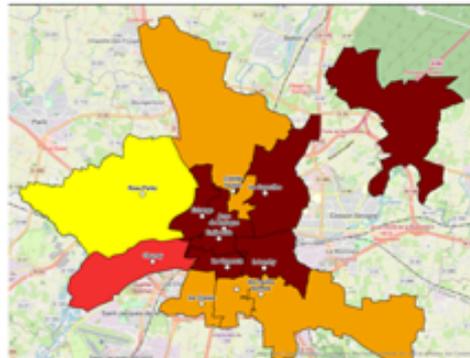
Ainsi à l'échelle de Rennes, si toutes les familles inscrivaient leur(s) enfant(s) dans le collège de leur secteur, les indices de position sociale des collèges seraient supérieurs à leurs indices de position sociale réels de près de 10 points pour dix collèges publics de Rennes sur 12 comme l'illustrent les deux cartes ci-dessous.

Comparaison des IPS théoriques des secteurs de recrutement et des IPS réels des collèges publics en 2022

Carte des IPS des collèges publics



Carte des IPS des secteurs de recrutement



Source des données : Inspection académique base 2022.

La comparaison entre ces deux cartes montre l'importance de la concurrence entre les établissements scolaires aussi bien publics que privés dans la question de la ségrégation sociale à l'école. L'image de l'établissement scolaire auprès des parents d'élèves constitue le reflet d'un ensemble de critères mobilisant des éléments de jugement basés, entre autres, sur la qualité des

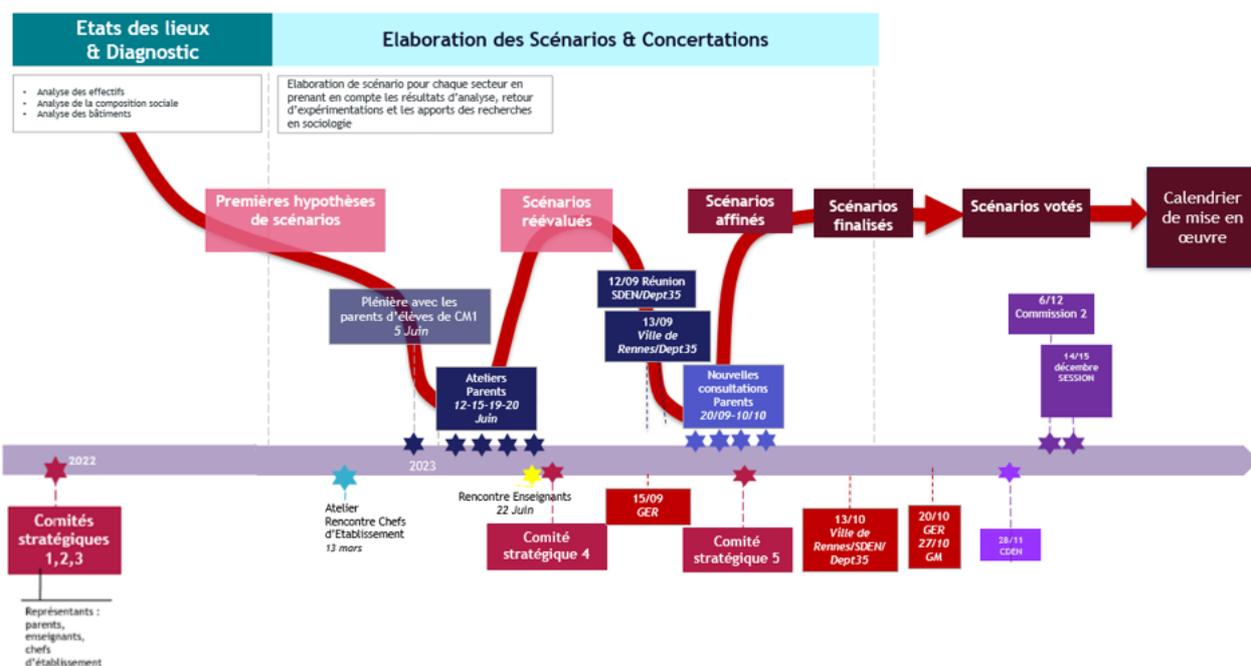
enseignements, le nombre des options proposées et le public scolaire fréquentant l'établissement. Ce dernier point est particulièrement important car le choix de l'établissement repose en grande partie sur les représentations sociales des parents concernant le quartier d'implantation : la composition sociale de l'établissement scolaire doit être pour les familles le reflet de la composition sociale idéale de leur quartier.

Ainsi certains collèges publics, au regard de la composition sociale et de l'indice de position sociale de leur secteur de recrutement souffrent d'un évitement important. Cet évitement touche les établissements classés en éducation prioritaire : les collèges Rosa Parks, La Binquenais, Clotilde Vautier, Les Chalais, ainsi que certains établissements en apparence plus favorisés (les collèges Les Gayeulles et Emile Zola).

La concentration des élèves issus de familles défavorisées dans des établissements défavorisés a un impact sur leur réussite scolaire. Ces élèves à origine sociale et à niveau scolaire identiques, placés dans des établissements plus favorisés, témoignent de meilleures acquisitions scolaires. Ainsi, un rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques exploitant les résultats de l'enquête du programme international pour le suivi des acquis des élèves 2015 souligne ces écarts de destin scolaire qui ne sont pourtant pas des fatalités.

L'ensemble de ces éléments portant sur les effectifs et leurs projections, sur les capacités d'accueil et sur la mixité sociale a amené à envisager des scénarios présentant tous les champs des possibles. Sachant que certains paramètres essentiels à la réussite de ces scénarios reposent, avant tout, sur les représentations des parents d'élèves, mais aussi sur leurs connaissances des habitudes de vie, il a paru important de prendre en compte leur expertise d'usage et de leur présenter les différents scénarios. Une phase de concertation prolongée par des consultations a donc été intégrée à la démarche.

II - La phase de concertation



L'élaboration des scénarios a reposé sur une démarche itérative de concertation et de consultation la plus transparente. Elle a permis de faire avancer la réflexion dans une approche systémique entre les différentes parties prenantes : le Département, les services de l'Education nationale, les établissements scolaires, la Ville de Rennes, les 4 communes rattachées à des collèges rennais et les parents d'élèves entre les mois de mars et d'octobre 2023.

Plus de 150 parents, représentant un total 44 écoles élémentaires, ont été consultés au cours des 4 ateliers du mois de juin. Des réunions ont également eu lieu en juillet dans certaines écoles à la

demande des parents d'élèves. Quatre réunions de consultation au mois d'octobre ont mis en œuvre une démarche d' « aller vers » auprès de parents dont les écoles élémentaires de Rennes avaient été peu ou pas représentées lors des ateliers. Au total, ce sont plus de 300 parents qui ont été concertés. Toute cette démarche a été accompagnée par deux chercheurs, du centre national d'étude des systèmes scolaires, experts de la mixité sociale, Messieurs Butzbach et Ben Ayed, qui avaient déjà travaillé sur la refonte de carte scolaire, comme celle de Toulouse, en 2017.

L'ensemble de cette démarche participative a permis de présenter le diagnostic réalisé et d'affiner les propositions de carte scolaire. Les rencontres ont particulièrement fait apparaître la mixité sociale et l'égalité d'accès à un service d'éducation de qualité comme des enjeux partagés. L'ancrage du collège dans le territoire de vie des familles génère, pour certaines d'entre-elles, des inquiétudes sur l'accessibilité des collèges et l'accueil au sein de l'établissement. Les mesures d'accompagnement concernant le transport, l'accueil pédagogique et éducatif et la restauration scolaire des élèves dans leur nouvel établissement pourraient être facilitatrices.

III. LA NOUVELLE CARTE SCOLAIRE DES COLLÈGES DE RENNES ET DES COMMUNES PÉRIPHÉRIQUES : PROPOSITIONS ET MISE EN OEUVRE

A. Les modalités d'actions retenues pour construire la nouvelle carte scolaire

Certaines écoles élémentaires possèdent un secteur de recrutement partagé entre plusieurs collèges. La concordance des secteurs de recrutement des collèges avec celui des écoles primaires a été posée comme un préalable nécessaire. L'objectif est d'éviter la séparation des cohortes entre le CM2 et le passage au collège.

5 modalités possibles avaient été identifiées pour élaborer la nouvelle carte scolaire :

- Trois modalités d'actions portant principalement sur la mixité sociale :
 - o la sectorisation : le rattachement ou le retrait d'un secteur d'école élémentaire du secteur de recrutement d'un collège,
 - o la montée alternée : la fusion des deux secteurs de recrutement de deux collèges proches afin d'inscrire de manière alternée, une année sur deux, l'ensemble des élèves dans un des deux collèges. Les deux collèges unis dans ce même secteur doivent présenter deux publics scolaires aux profils socio-économiques différents,
 - o la création d'un secteur de recrutement multi-collèges.

- Deux modalités d'actions portant sur les capacités d'accueil et l'attractivité de l'établissement :
 - o l'extension ou la reconstruction d'un établissement ;
 - o la fermeture, l'ouverture ou la relocalisation d'un établissement.

A la suite des concertations, la montée alternée et la fermeture immédiate d'un collège ont été écartées.

Les décisions concernant la nouvelle sectorisation d'une école primaire devraient permettre d'agir sur deux facteurs :

- o sur les effectifs ;
- o sur la mixité sociale.

Le rattachement d'une école relevant de l'éducation prioritaire vers un collège plus favorisé sociologiquement a été une décision structurante des propositions.

Parallèlement aux modalités pour agir sur la sectorisation, le Département déploie une programmation conséquente de travaux sur les bâtiments des collèges afin d'offrir des conditions d'accueil optimales à tous les élèves.

Ainsi, dans les 6 ans, seront concernés :

- *le collège de Cleunay* : La restructuration complète du collège permettra de porter sa capacité à

700 élèves – 19 millions d’euros,

- *le collège Clotilde Vautier* qui bénéficiera d’une rénovation thermique des bâtiments, d’un réaménagement de la cour, du parvis d’entrée et d’une rénovation du préau – 9,5 millions d’euros,
- *le collège Les Gayeulles* : la construction d’un équipement regroupant des locaux d’enseignement et des salles polyvalentes (avec le lycée Joliot Curie) permettra de porter la capacité d’accueil à 800 élèves – 4 millions d’euros,
- *les collèges des Hautes-Ourmes et de la Binquenais* : rénovation thermique et restructuration de la restauration – en cours d’évaluation,
- *le collège Les Chalais* : rénovation thermique et réflexion d’un projet inclusif – en cours d’évaluation,
- *la construction d’un nouveau collège sur le quartier de Beauregard* permettra d’envisager la fermeture du collège de Rosa Park à partir de 2029 – 20 millions d’euros.

Ces travaux devraient contribuer à redonner une nouvelle image aux établissements concernés et participer ainsi à leur attractivité.

B. Les propositions par collège et leur phasage

La refonte de la carte scolaire impose de prendre en compte un ensemble de facteurs qui peuvent interagir sur la réussite du projet. Dans une démarche d’équilibre des effectifs tout en tenant compte de la capacité d’accueil mais aussi de cette recherche de mixité sociale, il convient d’activer les différents leviers propices au changement, comme la restructuration du bâti, l’évolution de l’offre de formation, l’accompagnement des familles. Cela nécessite aussi de prendre en compte les incidences en termes de ressources humaines dont les mouvements des personnels enseignants.

La collaboration entre le Département et les services départementaux de l’Education nationale a permis d’intégrer ces points de vigilance dans les décisions. La nouvelle carte scolaire de Rennes comporte donc une mise en œuvre progressive sur les 3 prochaines rentrées scolaires. Quant à la décision de relocalisation d’un établissement, cela conduira à l’ouverture d’un nouvel établissement, programmée pour la rentrée 2029.

Le phasage de la mise en œuvre des décisions est indiqué à côté de chaque établissement. Une carte de synthèse est présentée en annexe (n° 4).

Collège le Landry

	Modifications de sectorisation	Objectif(s)
Rentrée 2024	Rattachement de tout le secteur de l’école Poterie	Maintien de l’attractivité de l’établissement
Rentrée 2025	Retrait de la partie Baud Chardonnet de la nouvelle école Miriam Makeba	Maitrise des effectifs

Ecoles du nouveau secteur de recrutement

Ecole Poterie - Ecole Carle Bahon - Ecole Pablo Picasso- Ecole Chateaugiron-Landry

Collège Les Hautes Ourmes (éducation prioritaire renforcée)

	Modification de sectorisation	Objectif(s)
Rentrée 2024	Retrait de tout le secteur Poterie Rattachement de tout le secteur de l'école Guillevic Retrait de l'école Volga	Maintien du dynamisme de l'établissement Maitrise des effectifs Modification de la sociologie de l'établissement

Ecoles du nouveau secteur de recrutement Ecole Guillevic - Ecole Robert Doisneau - Ecole les Landes (Chantepie)
Ecole les Deux ruisseaux (Chantepie) - Ecole Léon Grimault

Collège Les Ormeaux

	Modification de sectorisation	Impacts
Rentrée 2024	Retrait de l'école Colombier Rattachement de l'école Volga	Amélioration de la mixité sociale Maitrise des effectifs Modification de la sociologie de l'établissement en rattachant une école avec un IPS de 83.8

Ecoles du nouveau secteur de recrutement Ecole Villeneuve - Ecole Albert de Mun - Ecole Volga

ename="ormeaux hautes ourmes.png" style="font-size: 11pt; width: 659pt;">

Collège la Binquenais (éducation prioritaire)

	Modification de sectorisation	Objectif(s)
Rentrée 2024	Retrait d'une partie du secteur de l'école Guillevic	Equilibre de la mixité sociale Réduction les effectifs
Rentrée 2025	Retrait de l'école Pascal Lafaye	Equilibre de la mixité sociale Réduction les effectifs

Ecoles du nouveau secteur de recrutement Ecole Torigné - Ecole Langevin - Ecole Oscar Leroux

Collège les Chalais (éducation prioritaire)

	Modification de sectorisation	Objectif(s)
Rentrée 2025	Ajout de l'école Pascal Lafaye	Equilibre des effectifs

Ecoles du nouveau secteur de recrutement Ecole Clémenceau - Ecole Cloteaux - Ecole Jacques Prévert - Ecole Pascal Lafaye

ename="la binquenais.jpg" style="width: 658.984pt;">

Collège Clotilde Vautier (éducation prioritaire)

	Modifications de sectorisation	Objectif(s)
Rentrée 2024	Retrait du secteur de l'école des Gantelles Double sectorisation de l'école Joseph Lotte	Modification de la sociologie de l'établissement Renforcement de l'attractivité de l'établissement Augmentation des effectifs
Rentrée 2025	Retrait du secteur de Trégain	

<i>Ecoles du nouveau secteur de recrutement</i>	Ecole Jules Isaac - Ecole Jules Ferry - Ecole Camille Claudel Ecole Joseph Lotte (double sectorisation) – Ecole Paul Emile Victor (Saint-Grégoire)
---	---

Collège les Gayeulles

	Modifications de sectorisation	Objectif(s)
Rentrée 2024	Rattachement du secteur de l'école Gantelles Rattachement du secteur de l'école Toni Morrison	Maitrise des effectifs Maintien de la mixité sociale Maintien de l'attractivité de l'établissement
Rentrée 2025	Retrait du secteur de l'école Trégain Retrait d'une partie du secteur de l'école Marcel Pagnol avec la création de Miriam Makeba	

<i>Ecoles du nouveau secteur de recrutement</i>	Ecole les Gantelles - Ecole Toni Morrison - Ecole Marcel Pagnol Ecole Jean Rostand
---	---

Collège Echange

	Modification de sectorisation	Objectif(s)
Rentrée 2024	Double sectorisation de l'école Joseph Lotte	Maîtrise des effectifs Maintien de la mixité sociale
<i>Ecoles du nouveau secteur de recrutement</i>	Ecole Contour Saint-Aubin - Ecole Ille - Ecole J. Lotte (double sectorisation)	

Collège Cleunay

	Modification de sectorisation	Objectif(s)
Rentrée 2026	Rattachement de l'école Louise Michel	Maîtrise des effectifs Maintien de la mixité sociale Optimisation des effectifs au regard de la capacité d'accueil
<i>Ecoles du nouveau secteur de recrutement</i>	Ecole Champion de Cicé - Ecole Mauconseil - Ecole Marie Pape Carpentier Ecole Louise Michel – Simone Veil	

Secteur multi-collèges

Le secteur multi-collèges est actuellement composé de trois établissements. Mis en place à la rentrée 2018, les secteurs des collèges Emile Zola et Rosa Parks ont été associés puis, à partir de 2019, le secteur du collège Anne de Bretagne y a été ajouté.

Phasage global pour le secteur multi collèges :

- Rentrée 2024 : maintien du secteur multi collèges avec 3 collèges.

	Modifications de sectorisation	Objectif(s)
Rentrée 2024	Secteur multi collèges Retrait de l'école Eric Tabarly de Vezin Rattachement de l'école Colombier	Diminution des effectifs Amélioration de la mixité sociale

- Rentrée 2025 : sortie du collège Anne de Bretagne du secteur multi collèges, constitution d'un secteur à deux établissements et redéfinition du secteur de recrutement du collège Anne de Bretagne

Collège Anne de Bretagne

	Modifications de sectorisation	Objectif(s)
Rentrée 2025	Sortie du secteur multi collèges Création d'un nouveau secteur de recrutement.	Diminution des effectifs Amélioration de la mixité sociale
<i>Ecoles du nouveau secteur de recrutement en 2025</i>	Ecole Duchesse Anne - Ecole Moulin du Comte - Ecole Trégain - Ecole Miriam Makeba - Ecole Jean Zay	

Collège Emile Zola et Rosa Parks

	Modifications de sectorisation	Objectif(s)
Rentrée 2025	Secteur multi collèges à deux établissements avec le retrait d'Anne de Bretagne et de son nouveau secteur de recrutement Retrait de l'école Guyenne	Diminution des effectifs Renforcement de la mixité sociale
Rentrée 2026	Retrait de l'école Louise Michel du secteur multi-collèges	

Ecoles du nouveau secteur de recrutement en 2026

Ecole Sonia Delaunay - Ecole Nelson Mandela - Ecole Jean Moulin - Ecole Andrée Chédid - Ecole Liberté - Ecole Colombier

La programmation d'un nouveau collège, à compter de 2029, dans le quartier Beauregard permettra d'offrir un établissement de qualité, ouvert sur la ville, très proche des transports dans un environnement propice aux échanges. La fermeture du site de Rosa Park pourra alors être envisagée. De nouvelles propositions quant au périmètre de recrutement de ce nouveau collège devront alors être étudiées (maintien ou non d'un multi-secteur).

Au regard de ces décisions sur les collèges rennais, seuls deux collèges de périphérie sont concernés par des modifications de carte scolaire. Les autres collèges du territoire de diagnostic ne font donc pas l'objet de modifications à ce stade.

Collège Françoise Dolto (Pacé)

	Modifications de sectorisation	Objectif(s)
Rentrée 2024	Fin de la double sectorisation de l'école Georges Martinais (La Chapelle des Fougeretz) Rattachement de l'école Eric Tabarly (Vezin)	Amélioration de la mixité sociale Maintien des effectifs
Rentrée 2025	Rattachement de l'école Guyenne	

<i>Ecoles du nouveau secteur de recrutement en 2025</i>	Ecole la Fontaine (Parthenay de Bretagne) - Ecole le haut Chemin (Pacé) Ecole Guy Gérard (Pacé) - Ecole Gérard Philippe (Montgermont) – Ecole Guyenne
---	--

Collège Germaine Tillon (La Mézière)

	Modifications de sectorisation	Objectif(s)
Rentrée 2024	Rattachement unique de l'école Georges Martinais (La Chapelle des Fougeretz)	Amélioration de la mixité sociale Maintien des effectifs

<i>Ecoles du nouveau secteur de recrutement en 2025</i>	Ecole Léonard de Vinci (Gévezé) - Ecole G. Martinais (La Chapelle des Fougeretz) - Ecole Jakez Helias (La Mézière)
---	--

Les décisions relatives à la nouvelle carte scolaire des collèges de Rennes et sa périphérie sont basées sur la projection des effectifs à l'horizon de la rentrée 2026-2027, étant entendu que la nouvelle sectorisation concerne uniquement les élèves entrant en 6ème. Les élèves ayant commencé leur scolarité dans un collège pourront la poursuivre dans ce même établissement même si leur adresse est concernée par un changement de sectorisation.

Evolution des effectifs : projections pour les rentrées 2026 et 2027 après la mise en œuvre de la carte scolaire.

Collège	SEGPA	Effectif définitif 2023/2024	Projection 2026/2027	Projection 2027/2028	Capacité théorique 2023
Rennes - Anne de Bretagne	0	809	755	761	780
Rennes – Cleunay	0	381	363	401	600
Rennes - Clotilde Vautier	64	431	369	346	710
Rennes – Echange	0	468	414	415	570
Rennes - Emile Zola	0	554	551	559	600
Rennes - La Binquenais	64	598	589	586	710
Rennes - Le Landry	0	549	592	604	600
Rennes - Les Chalais	0	436	522	561	600
Rennes - Les Gayeulles	0	640	682	672	800
Rennes - Les Hautes Ourmes	64	674	660	635	710
Rennes - Les Ormeaux	0	526	553	566	600
Rennes - Rosa Parks	64	479	453	441	600
Pacé - Françoise Dolto	0	784	768	734	780
La Mézière - Germaine Tillion	0	591	511	504	650

Source des données : Inspection académique, base 2022, constats définitifs de rentrée

Une part d'incertitude résulte des demandes d'inscription des familles. Celles-ci sont conditionnées par :

- La possibilité des dérogations, en particulier pour fratrie. Cette dérogation de droit va entraîner une plus grande progressivité de l'évolution des effectifs. Son importance reste difficile à évaluer.
- La répartition de l'offre des formations qui peut générer un nombre important de dérogations et créer de la concurrence entre les établissements.
- Le choix des familles, d'où l'importance de l'accompagnement de ces changements pour lever les craintes éventuelles de certains parents d'élèves liées à une nouvelle sectorisation vers un collège plus éloigné
- La communication renforcée auprès des parents d'élèves de la part du collège.
- La modification de l'image de l'établissement.

L'impact sur la mixité sociale reste plus difficile à évaluer. L'ensemble des études et les représentations des parents d'élèves rencontrés convergent pour souligner la nécessité d'une construction de la mixité sociale au collège. La mixité sociale n'est pas la simple résultante arithmétique des flux d'élèves. Elle ne se décrète pas, elle se construit grâce au pilotage des établissements, aux projets éducatifs et à une prise en charge pédagogique intégrant cette dimension de mixité.

Il semble donc nécessaire de mettre en place des mesures d'accompagnements afin d'assurer la mise en œuvre et le suivi des décisions prises.

C. Mesures d'accompagnement

Les mesures de carte scolaire présentées dans le présent rapport ont, in fine, l'ambition de participer à la réussite scolaire de tous les élèves. Or, cet enjeu dépasse strictement le cadre scolaire car depuis 60 ans les études montrent la forte corrélation entre la réussite académique et le milieu socioéconomique des élèves. La simple sectorisation des élèves ne suffit pas et doit donc s'accompagner de mesures socio éducatives compensatrices qui favorisent une plus grande égalité voire une plus grande équité de notre système éducatif.

Ainsi, les décisions de carte scolaire constituent un levier parmi d'autres pour élaborer une politique éducative à l'échelle du territoire rennais. L'accompagnement nécessaire doit pouvoir s'appuyer sur les dispositifs existants qu'ils relèvent de partenariats entre les services de l'

Education nationale, la préfecture, la Ville de Rennes, la caisse d'allocations familiales ou les associations partenaires.

Les politiques de mixité sociale dans les établissements scolaires nécessitent d'établir dans la durée un partenariat solide entre l'État et les collectivités territoriales, mais aussi de mobiliser l'ensemble de la communauté éducative. Elles demandent un suivi permettant la pérennisation des décisions en particulier des moyens alloués pour la mise en œuvre de la carte scolaire. Cela est d'autant plus indispensable que le phasage étale les décisions sur trois rentrées scolaires (six rentrées scolaires en prenant en compte la relocalisation du collège Rosa Parks). Les partenariats souhaitables entre la Ville de Rennes, Rennes Métropole, le Département et les services départementaux de l'Education nationale nécessitent un engagement de chacun.

Un comité de suivi et d'accompagnement de la carte scolaire regroupant les partenaires institutionnels et les parents sera mis en place dès 2024. Ce comité sera chargé de suivre la mise en œuvre de la carte scolaire, d'en évaluer les effets (effectifs, mixité sociale, intégration scolaire et sociale...) et de coordonner le déploiement des mesures d'accompagnement.

En lien avec les expériences menées dans d'autres départements, l'expertise des chercheurs et des études, certaines actions d'accompagnement semblent particulièrement efficaces. Elles reposent sur :

- le renforcement de l'intégration éducative et pédagogique des élèves dans leur nouveau collège d'accueil,
- le renforcement des relations entre le collège et les familles des nouveaux élèves accueillis,
- le tissage de liens étroits entre l'école élémentaire et le collège de rattachement.

Ainsi le Département soutiendra les mesures d'accompagnement suivantes :

- Aide à la restauration pour les élèves issus des écoles en REP, orientés vers des collèges plus éloignés. Les écoles identifiées sont Volga, Trégain et Guyenne. Le Département prendra en charge les frais de restauration jusqu'à la mise en place de la grille tarifaire départementale progressive adaptée aux revenus des familles
- Accompagnement social spécifique des parents pour accéder à leurs droits (bourses, réductions et gratuité des transports...).
- Recrutement de volontaires en Service civique pour l'accompagnement des enfants vers un collège plus éloigné de leur domicile.
- Soutien aux projets éducatifs au sein des collèges pour l'accueil des nouveaux élèves dans le cadre des modifications de la carte scolaire des collèges rennais.

Les travaux réalisés par le comité de suivi et d'accompagnement de la carte scolaire doivent permettre de compléter ces mesures d'accompagnement.

Par ailleurs, cette nouvelle carte scolaire entraîne des changements de rattachement d'école relevant de l'éducation prioritaire vers des collèges hors éducation prioritaire.

Il s'agit des écoles Volga, Pascal Lafaye, Guyenne et Trégain. Il est donc important de souligner, à situation égale, la nécessité de pouvoir maintenir dans ces écoles les moyens liés à l'éducation prioritaire.

La sectorisation des collèges est une condition préalable à la construction de la mixité sociale. Pour garantir une pleine réussite, elle s'accompagne d'actions éducatives et pédagogiques mises en œuvre au sein de l'établissement et en dehors. L'offre de formation, l'image de l'établissement et la qualité de la prise en charge éducative et pédagogique facilitent l'application de la sectorisation dans un contexte de concurrence entre les enseignements privé et public mais aussi entre établissements publics. Il existe, certes, une complémentarité entre les deux réseaux d'enseignement permettant l'accueil de tous les élèves bretonnais, avec somme toute, des différences, une logique plutôt territoriale liée à la sectorisation pour les collèges publics et une

logique sociale liée à la liberté de choix pour les collèges privés.

Ainsi il est essentiel de considérer la sectorisation comme un pan de l'ensemble de la politique publique d'éducation menée par la collectivité. Les enjeux d'équité liés aux flux d'élèves et, in fine à la nécessaire mixité sociale des établissements, soulignent le besoin d'une approche systémique de la carte scolaire intégrant les questions de sectorisation, d'offre de formations et d'aide à la scolarité.

Ce rapport a été soumis au Conseil Départemental de l'Education Nationale le 28 Novembre 2023. Un avis favorable a été donné (11 voix pour, 9 abstentions et 1 voix contre).

Décide :

- d'approuver l'ensemble des décisions relatives à la nouvelle carte scolaire des collèges publics de Rennes, Pacé et La Chapelle des Fougeretz ainsi que leur phasage;

COLLEGES	Propositions de sectorisation à mettre en œuvre à la rentrée 2024	Propositions de sectorisation à mettre en œuvre à la rentrée 2025	Propositions de sectorisation à mettre en œuvre à la rentrée 2026
LE LANDRY	Rattachement de tout le secteur de l'école Poterie	Retrait de la partie Baud Chardonnet de la nouvelle école Miriam Makeba	
LES HAUTES OURMES (éducation prioritaire renforcée)	Retrait de tout le secteur de l'école Poterie Rattachement de tout le secteur de l'école Guillevic Retrait de l'école Volga		
LES ORMEAUX	Retrait de l'école Colombier Rattachement de l'école Volga		
LA BINQUENAI (éducation prioritaire)		Retrait d'une partie du secteur de l'école Guillevic Retrait de l'école Pascal Lafaye	
LES CHALAI (éducation prioritaire)		Rattachement de l'école Pascal Lafaye	
CLOTILDE VAUTIER (éducation prioritaire)	Retrait du secteur de l'école Les Gantelles Double sectorisation de l'école Joseph Lotte	Retrait du secteur de Trégain	
LES GAYEULLES	Rattachement du secteur de l'école Les Gantelles Rattachement du secteur de l'école Toni Morrison	Retrait du secteur Trégain Retrait d'une partie du secteur de l'école Marcel Pagnol avec la création de l'école Miriam Makeba	
ECHANGE CLEUNAY	Double sectorisation de l'école Joseph Lotte		Rattachement de l'école Louise Michel
Secteur multi collèges de Rennes			
SECTEUR MULI COLLEGES	Retrait de l'école Eric Tabarly Rattachement de l'école Colombier	Retrait du collège Anne de Bretagne du secteur multi collèges et création de son nouveau secteur de recrutement Secteur multi collèges pour les collèges Rosa Parks et Emile Zola et retrait de l'école Guyenne	Retrait de l'école Louise Michel du secteur multi collèges
ANNE DE BRETAGNE		Sortie du secteur multi collèges Ecoles du nouveau secteur : Duchesse Anne, Moulin du Comte, Trégain, Miriam Makeba, Jean Zay	
Multi collèges : EMILE ZOLA et ROSA PARKS		Secteur multi collèges à deux établissements Ecoles du nouveau secteur : Sonia Delaunay, Nelson Mandela, Jean Moulin, Andrée Chédid, Liberté, Colombier, Louise Michel Retrait de l'école Guyenne	Retrait de l'école Louise Michel
Communes périphériques			
FRANCOISE DOLTO (Pacé)	Fin de la double sectorisation de l'école Georges Martinais (la Chapelle des Fougeretz) Rattachement de l'école Eric Tabarly	Rattachement de l'école Guyenne	
GERMAINE TILLON (La Mézière)	Rattachement unique de l'école Georges Martinais (la Chapelle des Fougeretz)		

- d'approuver le principe de la construction d'un nouvel établissement avec comme corollaire la fermeture du collège de Rosa Parks;

- d'approuver le principe des mesures d'accompagnement de cette nouvelle carte scolaire. Les contours de ces mesures et leurs modalités de mise en œuvre seront déclinés selon le phasage de la nouvelle carte scolaire.

- d'approuver le principe de l'actualisation des secteurs de recrutement des collèges à la rue et de préciser que cette actualisation sera présentée pour approbation par la commission permanente au cours du premier trimestre de l'année 2024

Vote :

Pour : 32

Contre : 19

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à la majorité.**

Transmis en Préfecture le : 20 décembre 2023

ID : AD20230239

Pour extrait conforme